

**Entreprise**

***ASSIST@NCE-37***

~

**Conditions Générales de Vente et de Service  
(CGV-S)**

---

\* ASSIST@NCE-37, nom commercial de l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric JACQUET,  
sise à La Chapelle aux Naux, 37130, France, enregistrée sous le numéro SIREN 752 567 362.  
*TVA non applicable, art. 293 B du CGI.*

Tél. : 06 08 66 74 61    Courriel : [assistance-37@laposte.net](mailto:assistance-37@laposte.net)    Internet : [www.assistance-37.net](http://www.assistance-37.net) (ou .fr)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICE

Edition du 21 octobre 2018

Les présentes conditions générales de vente et de services (ci-après dénommées « **CGV-S** ») s'appliquent entre l'Entreprise individuelle

**ASSIST@NCE-37\*** (SIREN 752 567 362 / SIRET 752 567 36200013 / code APE d'activité principale 9511Z)

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

représentée en la personne physique de monsieur Frédéric JACQUET, 37130 La Chapelle aux Naux

**ci-après dénommée « l'Entreprise »,**

et toute personne morale ou physique, association ou assimilée, ou collectivité territoriale, faisant appel à l'Entreprise dans le cadre d'une transaction commerciale, pour un bien ou un service,

**ci-après dénommée « le Client ».**

Elles décrivent les droits et obligations réciproques de l'Entreprise et de son Client, ainsi que les modalités d'exécution d'une transaction commerciale.

Ces CGV-S sont consultables à tout moment, soit sur simple demande adressée à l'Entreprise, soit en permanence sur le site Internet de l'Entreprise, à l'adresse [www.assistance-37.net](http://www.assistance-37.net).

L'Entreprise se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV-S. Toutefois, en cas de modification, et sauf changement de législation avec rétroactivité, il sera appliqué à chaque commande les CGV-S en vigueur au jour de l'acceptation du devis ou de la facturation de la commande.

Le Client déclare être âgé d'au moins 18 ans ou avoir la capacité juridique de conclure une transaction commerciale avec l'Entreprise, sous le droit français.

La passation d'une commande directement auprès de l'Entreprise ou par l'intermédiaire de son site Internet, ou encore par messagerie électronique implique l'acceptation sans réserve des dispositions des présentes conditions.

**Toutes autres conditions n'engagent l'Entreprise qu'après confirmation écrite de sa part sur le devis et/ou la facture et/ou autre document formel, que l'Entreprise fera parvenir au Client.**

### 1 - RÉALISATION DES TRAVAUX

L'Entreprise réalise ses prestations et vente de biens à la demande du Client. Conformément à la loi, un devis est établi, soit à la demande du Client, soit de façon obligatoire au-delà de 150 € nets. D'une manière générale, et sauf mention contraire écrite, le devis est gratuit et valable 30 jours. Toutefois, le marché informatique et multimédia étant par nature très volatile, le matériel proposé dans un devis est susceptible ne plus être disponible sur le marché si l'acceptation du devis par le Client est tardive. Dans ce cas, un autre devis sera proposé au Client. Lorsqu'un devis demande une étude approfondie et/ou un déplacement égal ou supérieur à 20 km parcourus, il peut être payant, ce qui sera précisé et chiffré au client lors de la prise de contact initiale. Si le client ne donne pas suite à un devis payant, le montant du devis reste dû.

Les tarifs de l'Entreprise sont affichés sur son site Internet, et par ailleurs communiqués sur simple demande.

Lorsque les travaux ne peuvent pas être réalisés sur le site du Client, ou lorsque le Client ne le souhaite pas, l'Entreprise propose alors d'emporter le matériel concerné en son atelier, moyennant la rédaction d'un document de prise en charge.

Lorsqu'elle l'estime adapté à la situation, l'Entreprise peut utiliser des composants d'occasion, ce qui est indiqué sur le devis/facture, le Client restant libre de demander des composants neufs. Par définition, il n'y a pas de garantie matérielle sur un composant d'occasion. Néanmoins, dans certains cas l'Entreprise peut proposer une garantie limitée dite « de fonctionnement » ce qui est indiqué sur le devis/facture.

---

\* ASSIST@NCE-37, nom commercial de l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric JACQUET, sise à La Chapelle aux Naux, 37130, France, enregistrée sous le numéro SIREN 752 567 362.

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Certaines prestations de l'Entreprise sont soumises à des conditions particulières, systématiquement exposées par écrit au Client sur le devis/facture. Lorsqu'une demande dépasse les limites professionnelles que l'Entreprise s'est fixée, celle-ci se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande du Client.

En cas d'absence du Client au rendez-vous fixé, pour raison autre que celle de la force majeure, et en particulier si le Client ne prévient pas l'Entreprise de son intention d'annuler l'intervention prévue, le Client sera forfaitairement facturé du montant du tarif horaire de base au titre du dédommagement, en plus des frais de déplacement selon le kilométrage parcouru.

Par ailleurs, l'Entreprise peut faire valoir un droit de retrait si les conditions de travail sur le site du Client sont de nature à engager la santé ou la sécurité physique de l'entrepreneur, ou l'intégrité des biens de l'entreprise. Un tel droit de retrait ne remet pas en cause les sommes déjà engagées par l'Entreprise pour des travaux déjà entrepris, et ne confère aucun droit à dédommagement pour le Client.

## 2 - TARIFS

**Les tarifs sont nets (TVA non applicable), en application de l'article 293 B du Code Général des Impôts.** Le cas échéant, les tarifs comprennent et indiquent d'éventuels frais de ports et/ou livraison, qui sont précisés par devis et facture.

En cas de modification des tarifs de prestation de service, sans préavis nécessaire de la part de l'Entreprise, les conditions tarifaires qui s'appliquent à une transaction en cours sont celles en vigueur au moment de la signature par le Client du devis. En cas de modification des tarifs de fourniture de bien, sans connaissance de la part de l'Entreprise après la rédaction d'un devis, les conditions tarifaires qui s'appliquent à une transaction en cours sont celles en vigueur au moment de la signature du devis par le Client, tant que l'augmentation de tarif du bien considéré ne dépasse pas dix pour cent du prix initial net. En cas de dépassement supérieur à dix pour cent, l'Entreprise proposera au Client un nouveau devis, ce qui aura pour effet de redéfinir le tarif final et les délais de réalisation.

## 3 - DÉLAI DE RÉALISATION DE SERVICE ET DÉLAI DE LIVRAISON DE BIEN

Sauf cas admis de force majeure, le délai de réalisation de service et de livraison d'un bien est fixé à 15 jours ouvrés consécutifs, à compter de la date de réception par l'Entreprise du devis daté et signé par le Client. Un rendez-vous de livraison/prestation avec le Client est pris par l'Entreprise après réception du devis signé par le Client. Ce rendez-vous peut être reporté en accord mutuel entre l'Entreprise et le Client, ce qui peut faire l'objet d'un document rectificatif, mentionnant la nouvelle date.

Lors de travaux qui demandent la fourniture d'un contenu de la part du client (cas typique de la réalisation d'un site Internet ou d'un « blog »), le délai de réalisation cours, une fois le devis signé et après la fourniture par le client des éléments nécessaires.

**D'une manière générale, si le délai de prestation de service ou de livraison d'un bien est d'avance connu comme étant supérieur à 15 jours, le nouveau délai est alors expressément mentionné sur le devis.** L'Entreprise proposera toute solution pour raccourcir ses délais de réalisation, notamment en livrant le matériel au fur et à mesure de sa disponibilité, ou en réalisant les opérations en plusieurs tranches.

L'Entreprise ne peut être tenue pour responsable en cas d'évènement de force majeure ou d'un cas fortuit ayant pour conséquence l'allongement imprévisible et inévitable des délais de réalisation : rupture de stock chez les fabricants, évènement climatique ou humain exceptionnel, panne du réseau Internet, changement de législation imposant de reconsidérer la transaction (liste non exhaustive).

Lorsqu'une intervention par l'Entreprise comprend à la fois un service et une livraison de bien(s), ces deux opérations peuvent être déconnectées dans le temps, à partir du moment où cela est techniquement et fonctionnellement faisable, afin de ne pas allonger le délai de réalisation globale de l'opération. Sur une opération mixte (bien et service) le plus long délai de réalisation est celui qui détermine la fin de la prestation globale.

## 4 - RABAIS, REMISES ET RISTOURNES

Ils sont possibles, dans la limite de la vente à perte, à la discrétion de l'Entreprise. Ils apparaissent sur les factures lorsqu'ils sont acquis à la date de facturation et qu'ils y sont directement liés. Ils sont impossibles à titre rétroactifs.

---

\* ASSIST@NCE-37, nom commercial de l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric JACQUET, sise à La Chapelle aux Naux, 37130, France, enregistrée sous le numéro SIREN 752 567 362.  
TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

## 5 - ACOMPTE

L'Entreprise se réserve la possibilité de demander un acompte du montant total net, ce qui est systématique lorsque ce montant dépasse 500 euros. Cet acompte est précisé sur le devis et fait l'objet d'une facture d'acompte. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement définitif de l'acompte. La facture d'acompte peut ne pas mentionner l'ensemble des mentions obligatoires lorsque les informations nécessaires à son établissement ne sont pas connues au moment de son émission (par exemple, qualité ou prix exact d'un bien). La facture définitive fera référence aux différentes factures d'acomptes.

## 6 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les modalités de règlement sont : chèque bancaire, espèces, virement bancaire et paiement administratif. D'une manière générale, le paiement par virement bancaire en plusieurs fois n'est pas accepté.

Le système électronique de paiement PAYPAL est également accepté. Les données confidentielles relatives au moyen de paiement PAYPAL ne sont pas accessibles par l'Entreprise, mais gérées directement par la société PAYPAL, en lien avec le donneur d'ordre. Par conséquent, l'Entreprise ne peut intervenir dans ce processus de paiement une fois qu'il a été validé par le Client. En particulier, la preuve officielle et opposable d'un paiement électronique par le système PAYPAL est adressée au Client par la société PAYPAL. Si le paiement prévu par le système Paypal n'est pas déjà mentionné sur la facture, l'Entreprise adressera au Client une confirmation par voie électronique, pour accuser du paiement Paypal.

En cas de paiement par chèque en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une re facturation intégrale au Client.

En cas de retard de paiement, les commandes et prestations en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement ; le Client sera alors redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, de pénalité de retard : taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Pour les professionnels, une indemnité supplémentaire forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

## 7 - DÉLAI DE PAIEMENT

L'Entreprise exige le paiement le jour même de la livraison d'un bien ou de la réalisation d'une prestation.

À la discrétion de l'Entreprise, un délai supplémentaire de paiement peut être proposé au Client, à partir de la date de facturation, ce qui est expressément mentionné sur le devis/facture. Lorsque la facture transite par courrier postal classique, un délai de 3 jours supplémentaires est tacitement accordé par l'Entreprise pour tenir compte du temps d'acheminement.

**Tout délai supplémentaire de paiement accepté par l'Entreprise fait l'objet d'un accord préalable avec le Client, avec mention spécifique sur le devis/facture.**

Quoiqu'il en soit, le délai pour régler les sommes dues ne peut dépasser soit 30 jours calendaires consécutifs à compter de la date d'émission de la facture, et ce même si la livraison a été volontairement différée dans le temps à la demande du Client.

Si, lors d'une commande précédente, le Client n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de vente/prestation suivante pourra lui être opposé, même s'il règle entretemps, y compris au comptant.

**L'Entreprise n'accorde ni ristourne pour règlement au comptant, ni escompte pour règlement par anticipation.**

L'Entreprise peut accorder au Client une facilité d'encaissement du paiement, ce qui est précisé sur le devis et sur la facture, et uniquement pour les règlements par chèque ou virement. **Il ne s'agit pas d'un crédit mais d'une facilité pour l'encaissement du règlement, sans aucun frais ni obligation, et qui ne peut pas dépasser trois (3) mois consécutifs.** Dans ce cas, l'encaissement du règlement est proposé en maximum trois (3) mois consécutifs, par maximum trois (3) chèques datés du jour de la livraison, dont le 1er est encaissé le jour de la livraison/prestation.

---

\* ASSIST@NCE-37, nom commercial de l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric JACQUET, sise à La Chapelle aux Naux, 37130, France, enregistrée sous le numéro SIREN 752 567 362.  
TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

## 8 - PREUVE DU PAIEMENT

L'Entreprise adresse systématiquement une facture au Client, par courrier électronique, par courrier postal simple ou en mains propres au moment de la prestation ou de la vente. L'Entreprise enregistre, copie et archive les devis, bons de commandes et factures sur un support numérique constituant une copie fidèle et durable.

Pour mémoire :

Art. 1316-1 du Code civil français « L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. »

Art. 1316-3 du Code civil français « L'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier. »

## 9 - DROIT DE RÉTRACTATION D'UN CLIENT AGISSANT EN TANT QUE PARTICULIER

Les services et prestations proposés par l'Entreprise et souscrits via son site Internet, et seulement ceux-là, sont assimilés à de la vente à distance. Par conséquent, le Client bénéficie d'un droit de rétractation de 7 jours francs, sans avoir à fournir de motif et sans aucune pénalité. La rétractation peut se faire par tous moyens laissant une trace exploitable par l'Entreprise, à l'exception du téléphone. Si le Client veut prévenir l'Entreprise de l'exercice de son droit de rétractation, il doit donc lui faire savoir par courrier simple ou par messagerie électronique, ou encore physiquement.

Le délai mentionné court à compter de la date de l'acceptation de l'offre. Lorsque le délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant.

Sauf si l'Entreprise l'accorde au Client, **le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a déjà commencé avec l'accord du Client avant la fin du délai de rétractation. Ni pour les ventes de logiciels informatiques, ou droits logiciels assimilés, s'ils ont été ouverts et/ou installés par le Client.**

Dans l'hypothèse de l'exercice du droit de rétractation, le Client a le choix de demander soit le remboursement des sommes déjà versées, soit l'échange de la prestation considérée par une prestation financièrement équivalente. En cas d'exercice du droit de rétractation l'Entreprise fera tout le nécessaire pour rembourser le Client dans un délai de 15 jours calendaires, exclusivement par chèque, le délai légal maximum étant de 30 jours. Aucune rétractation ne peut donner droit à quelque indemnité ou pénalité que ce soit. **La faculté de rétractation est exclusivement réservée aux particuliers ; elle ne saurait s'appliquer à un professionnel agissant au titre de son statut de professionnel.**

## 10 - OBLIGATION DE MOYENS ET GARANTIE

L'Entreprise s'astreint à une obligation de moyens et de résultats conformes à l'état de l'art du domaine informatique et numérique.

Comme dans tous les domaines, une panne matérielle ou logicielle est toujours susceptible d'intervenir. L'Entreprise ne peut donc pas être tenue pour responsable d'une panne, ni de ses conséquences. Dans ce cas, le Client sera prévenu dans les meilleurs délais, en tout état de cause avant la date limite d'exécution des travaux initialement prévus, et se verra proposer un devis complémentaire.

Pour les prestations de service, aucune réclamation ne sera recevable passé un délai de 7 jours consécutifs à compter de la date de réalisation. Par ailleurs, une telle réclamation n'implique pas forcément que l'Entreprise intervienne gratuitement, si elle estime que la réclamation du Client est sans rapport direct avec la prestation d'origine. Dans tous les cas, les éventuels frais de déplacements pour la correction de la prestation seront facturés.

Pour les biens, les logiciels et droits logiciels, ainsi que les abonnements, les garanties attachées sont celles offertes par le constructeur, le fournisseur ou éditeur, par l'intermédiaire éventuel de l'Entreprise. Lorsque le Client acquiert séparément le matériel sur lequel l'Entreprise va intervenir, cette dernière ne peut être tenue pour responsable des conséquences d'une erreur de choix technique ou fonctionnel de la part du Client. Il en va de même lorsque le Client modifie sans accord de l'Entreprise un paramètre technique ou matériel de telle sorte que la nature même de la prestation de l'Entreprise serait remise en cause sur le fond, que cette prestation soit prévue, ou déjà en tout ou partie effectuée.

---

\* ASSIST@NCE-37, nom commercial de l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric JACQUET, sise à La Chapelle aux Naux, 37130, France, enregistrée sous le numéro SIREN 752 567 362.  
TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Pour le matériel non vendu par l'Entreprise, sur lequel le Client final demande une intervention, ce dernier conserve à sa charge et à son nom l'éventuelle garantie du bien considéré, l'Entreprise ne garantissant dès lors que sa propre prestation.

Les biens neufs vendus par l'Entreprise sont couverts par une garantie légale, nationale ou internationale du constructeur. Cette garantie est généralement comprise entre 1 et 3 ans, selon le bien concerné, sa durée exacte étant précisée sur la facture de vente. En cas de dysfonctionnement d'un bien, le client doit faire appel à l'entreprise, qui confirmera que le problème relève bien de la garantie du constructeur et qui se chargera de la mise en réparation.

**L'attention du client est appelée sur le point important des réparations en ateliers agréés des marques : très souvent, l'intervention a pour conséquence un écrasement du système et des données qui se trouvaient sur le disque.**

Selon le cas et le type de garantie, l'Entreprise peut parfaitement facturer au client des frais de déplacement, des frais d'expédition postale du matériel, ainsi que des frais de réinstallation logicielle lorsque le matériel initial avait fait l'objet d'une personnalisation à la demande du client. Lorsqu'ils sont connus ou estimables, ces frais sont communiqués au client préalablement à la mise en garantie.

Les dates de garanties sont conservées par l'Entreprise, sur la base du double de la facture. Si le Client final perd son exemplaire de la facture, cela n'a donc aucune conséquence pour lui.

La garantie s'applique évidemment dans le cadre d'une utilisation normale du produit, c'est-à-dire dans le but et les conditions pour lesquels le produit a été vendu. Les chocs, manipulations exagérées, changement de pièces, utilisation et stockage non conformes à ce pour quoi le produit est conçu, ou intervention logicielle inappropriée, ne sont donc pas couverts par la garantie.

La garantie consiste et se limite à faire réparer ou échanger le produit concerné, sans aucune autre forme de dédommagement. L'Entreprise ne prend pas à sa charge de garantie au-delà de 3 années. **Lorsqu'elle existe du fait d'un constructeur, la notion de « garantie à vie » s'applique donc, au-delà des 3 années, directement auprès du constructeur du produit, aux soins et frais du client.** Certains accessoires et consommables ne sont garantis que jusqu'à leur mise en service initiale (cas des cartouches et toners d'encre), sous réserve de cette mise en service dans un délai limité après la vente. Certains biens peuvent ne faire l'objet d'aucune garantie de la part de l'Entreprise ; c'est notamment le cas pour les biens d'occasion. Les durées de garanties sont indiquées sur les devis et factures. L'Entreprise ne propose pas d'extension de garantie.

Un produit est garanti au nom du Client initial mentionné sur la facture. Dans le cas d'une cession ou d'une revente du produit, le Client initial doit en informer préalablement l'Entreprise, par messagerie ou courrier postal, pour que la garantie puisse être transférée au nom du nouveau propriétaire. Le transfert de garantie au nouveau propriétaire est donc possible, sous réserve d'accord préalable de la part de l'Entreprise. Certains éditeurs logiciels ne permettent pas le transfert de propriété à un tiers, même en cas de revente avec trace écrite. En cas de doute sur ce point, le Client doit toujours s'adresser préalablement à l'Entreprise.

Lorsque l'erreur professionnelle de l'Entreprise est avérée, sa responsabilité se limite à la remise en état ou au remplacement des biens affectés, ou encore au renouvellement de la prestation concernée, aux frais de l'Entreprise, excluant tout autre dédommagement à quelque titre que ce soit. Dans ce cas, les éventuels frais de déplacement sont pris en charge par l'Entreprise, à hauteur de 60 km parcourus, le reliquat demeurant à la charge du Client. En cas de remplacement à neuf de matériel, s'il n'est plus disponible dans son modèle initial, il est remplacé par l'Entreprise par le nouveau modèle le plus proche offrant les mêmes fonctionnalités.

## 11 - PROTECTION DES DONNÉES

Même si l'Entreprise est systématiquement très attentive à la conservation des données personnelles du Client, et bien qu'elle ne cherchera pas à les consulter, ces données sont susceptibles d'être aperçues lors de l'intervention. Par conséquent, le Client doit être pleinement conscient que la confidentialité et la sauvegarde de ses données personnelles (fichiers, photos, tableaux, courriers, etc.) sont sous sa seule responsabilité, préalablement à l'intervention.

**Le Client est totalement et personnellement responsable des programmes et données stockées sur ses supports numériques (disque dur, carte mémoire, etc.). Si le contenu de ces programmes et données s'avère de nature illégale, l'Entreprise pourra refuser d'exécuter les travaux en cours, prévus ou à venir, sans que le paiement des travaux déjà réalisés ne puisse être remis en cause.**

---

\* ASSIST@NCE-37, nom commercial de l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric JACQUET, sise à La Chapelle aux Naux, 37130, France, enregistrée sous le numéro SIREN 752 567 362.  
TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

**PAR AILLEURS, L'ENTREPRISE DÉNONCERA SYSTÉMATIQUEMENT AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES LE PROPRIÉTAIRE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION OU MÉDIA CONTENANT DES ÉLÉMENTS EXPLICITES À CARACTÈRE PÉDOPORNOGRAPHIQUE OU TERRORISTE.**

## **12 - CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS ET DE LA TRANSMISSION DES DONNÉES**

**L'Entreprise s'engage à respecter scrupuleusement la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation.**

L'Entreprise n'enregistre strictement aucune donnée concernant le Client lors de sa visite sur le site Internet de l'Entreprise. Seuls les éléments communiqués par le Client par messagerie ou téléphone sont conservés pour le contacter.

Une fois le contact établi, l'Entreprise enregistre les coordonnées du Client dans un fichier strictement confidentiel, dans le seul but d'assurer le lien commercial et technique avec lui.

ABSOLUMENT AUCUNE DONNÉE CONCERNANT LE CLIENT, D'AUCUNE NATURE, N'EST JAMAIS TRANSMISE À QUICONQUE, hormis sur requête de police et de justice

L'Entreprise est conforme au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Tous les détails nécessaires sont sur le site internet de l'entreprise

Conformément à la loi CNIL du 6 janvier 1978, le Client dispose par ailleurs d'un droit de rectification ou de suppression pour les données le concernant, sur simple demande. Une telle demande sera immédiatement mise en œuvre et le Client en sera expressément informé en retour.

L'Entreprise utilise les protocoles de communication TCP/IP pour la transmission de données sur Internet, ainsi que les protocoles de messagerie smtp, pop et imap. La responsabilité de L'Entreprise ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer l'Entreprise, préalablement à la commande ou à la réalisation de travaux, des moyens spécifiques de communication qu'il souhaiterait voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information qu'il jugerait particulièrement sensible.

## **13 - LICENCES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les logiciels (programmes, applications, etc.) installés à la demande du Client sont soit détenus et utilisables par lui à titre commercial, soit sous licence gratuite. L'Entreprise n'installera pas de copie de logiciel sous licence commerciale, à l'exception des versions de démonstration. Dans ce dernier cas, le passage à la version commerciale ou la désinstallation du logiciel en fin de période de démonstration est intégralement à la charge du Client.

D'une manière générale, le Client n'est pas censé ignorer la loi sur la propriété intellectuelle des logiciels et données qui sont déjà installés ou stockés sur son système.

## **14 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

**L'Entreprise conserve la propriété commerciale des biens vendus, ainsi que la propriété intellectuelle des prestations réalisées (cas notamment de la création de contenu en ligne : site Internet, blog) jusqu'à leur paiement intégral et définitif. La remise d'une traite n'équivaut pas à un paiement.**

## **15 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JUDICIAIRE**

Les présentes conditions générales de vente et de service sont rédigées et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige l'Entreprise et le Client s'engagent à rechercher une première solution amiable. En cas d'échec, le tribunal territorialement compétent par rapport au siège de l'Entreprise pourra être saisi.

---

\* ASSIST@NCE-37, nom commercial de l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric JACQUET, sise à La Chapelle aux Naux, 37130, France, enregistrée sous le numéro SIREN 752 567 362.  
TVA non applicable, art. 293 B du CGI.